

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30105**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers, Université Lumière - Lyon 2, Université de Lille	Administrateur général du Cnam, Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 314 Comptabilite, gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Réalisation des tâches comptables sous la responsabilité du trésorier de l'association
  - Traitement des obligations fiscales, sociales financières et administratives
  - Gestion administrative des inscriptions des adhérents aux activités de l'association
  - Réponse aux demandes et questions des adhérents de l'association
  - Coordination du travail des bénévoles
  - Organisation et gestion du planning des activités de l'association
  - Rédaction et montage des dossiers de demandes de subvention
  - Organisation des manifestations
  - Demande et suivi des demandes d'autorisation nécessaires aux autorités concernées
  - Préparation des documents nécessaires à l'expert-comptable et au commissaire aux comptes.
    - Elaborer une campagne de communication en mettant en œuvre des outils de communication
    - Concevoir des tableaux de bord pour suivre la réalisation d'un projet et conduire les projets d'actions décidés par la structure, mobiliser les différents partenaires et participer au suivi de projet
    - Assurer la gestion des ressources humaines
    - Identifier les risques auxquels sont exposés les dirigeants d'association dans le cadre de leur activité (responsabilité civile et pénale)
  - Participer à l'organisation des services administratif, comptable et financier.
    - Maîtriser l'environnement économique, juridique, fiscal et comptable des associations et fondations
    - Assurer le suivi de la trésorerie de l'association en participant au processus budgétaire et à la mise en œuvre du contrôle de gestion,
  - Gérer les subventions allouées à l'association en respect de la réglementation
- 
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
  - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
  - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
  - Développer une argumentation avec esprit critique.
  - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
  - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
  - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
  - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
  - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
  - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
  - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
  - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
  - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M69 : Activités comptables
- Gestionnaire

- Assistant au directeur d'association
- Collaborateur spécialité en gestion des associations au sein d'un cabinet comptable ayant une clientèle dans le secteur associatif
- Assistant au sein des structures des bailleurs de fonds dans le domaine du contrôle des associations bénéficiaires de subventions ou de contrats.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1802 : Développement local

M1205 : Direction administrative et financière

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30105 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30105 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30105 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30105 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30105 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30105 - Maîtrise des différentes techniques d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer une campagne de communication en mettant en œuvre des outils de communication</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30105 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir des tableaux de bord pour suivre la réalisation d'un projet et conduire les projets d'actions décidés par la structure, mobiliser les différents partenaires et participer au suivi de projet</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30105 - Mise en œuvre de la politique RH d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la gestion des ressources humaines</li> </ul>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30105 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les risques auxquels sont exposés les dirigeants d'association dans le cadre de leur activité (responsabilité civile et pénale)</li> <li>• Participer à l'organisation des services administratif, comptable et financier.</li> </ul>
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 30105 - Application de la réglementation du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser l'environnement économique, juridique, fiscal et comptable des associations et fondations</li> </ul>
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 30105 - Mise en œuvre des obligations comptables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi de la trésorerie de l'association en participant au processus budgétaire et à la mise en œuvre du contrôle de gestion,</li> <li>• Gérer les subventions allouées à l'association en respect de la réglementation</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

#### Références autres :

#### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université de Lille](#)

#### Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### Historique de la certification :